

**E 6882**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 7 décembre 2011

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 7 décembre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Virement de crédits** n° DEC52/2011 dans la section III - Commission -  
du budget général pour l'exercice 2011.

17475/11





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 30 novembre 2011 (05.12)  
(OR. en)**

**17475/11**

**FIN 963**

**NOTE DE TRANSMISSION**

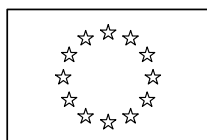
---

Origine: Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne  
Date de réception: [29 novembre 2011](#)  
Destinataire: Monsieur Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne  
Objet: Virement de crédits n° DEC52/2011 dans la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2011

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC52/2011.

p.j.: DEC52/2011



BRUXELLES, LE 25/11/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011

SECTION III - COMMISSION TITRES 02, 04, 06, 07, 09, 10, 13, 18, 19, 21, 22,  
25, 32

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 52/2011

## INTRODUCTION

Lors de la présentation du projet de budget rectificatif (PBR) n° 6/2011 à la fin du mois d'octobre, la Commission a annoncé que les crédits de paiement inscrits dans le budget 2011 étaient insuffisants pour répondre aux besoins à satisfaire, en particulier en ce qui concerne le Fonds social européen (convergence et compétitivité régionale). Au cours de la période de conciliation pour le budget 2012, la Commission a mis à jour ces informations, expliquant qu'au moins 1,5 milliard d'EUR de paiements supplémentaires seraient nécessaires en 2011 pour le FSE.

Un accord politique a été atteint sur le PBR n° 6/2011 lors de la réunion du comité de conciliation du 18 novembre. 200 millions d'EUR sont disponibles en crédits de paiement frais et 395 millions d'EUR seront redéployés à partir du développement rural.

Un appel, adressé à l'ensemble des services de la Commission, à mettre à disposition les crédits de paiement non utilisés pour alimenter les virements de fin d'exercice a rendu disponible un montant de 605 millions d'EUR, provenant de 33 lignes budgétaires différentes, pour la présente proposition de virement DEC 52/2011, et une fois couverts divers besoins mineurs pour une somme d'environ 4,2 millions d'EUR, un montant supplémentaire de 600,8 millions d'EUR peut être redéployé en faveur du FSE.

Les demandes de paiement pour le Fonds social européen, reçues mais non encore traitées, font apparaître une répartition de 58 % pour la compétitivité et de 42 % pour la convergence. En tenant compte des montants qui seront mis à disposition par le budget rectificatif n° 6/2011 (226,4 millions d'EUR pour la convergence et une somme identique pour la compétitivité), la Commission propose de renforcer le FSE par le présent virement en respectant la répartition précitée. En conséquence, le renforcement demandé est de 216,1 millions d'EUR pour la ligne 04 02 17 (convergence) et de 384,7 millions d'EUR pour la ligne 04 02 19 (compétitivité).

Cela laisse subsister en 2011 des besoins non couverts pour le FSE d'un montant de 446,2 millions d'EUR, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La Commission examinera toutes les possibilités de redéploiement complémentaire à l'intérieur des actions structurelles jusqu'à la fin de l'année.

	(en Mio EUR)
<i>Total des besoins du FSE</i>	1 500,0
<i>À couvrir dans le BR n° 6/2011</i>	
<i>Crédits de paiement supplémentaires</i>	58,0*
<i>Redéploiement à partir du développement rural</i>	395,0**
<i>À couvrir par des virements (si possible)</i>	1 047,0
<i>dont:</i>	

<i>Virement autorité budgétaire DEC 52/2011</i>	600,8
<b><i>Besoins encore à satisfaire pour le FSE</i></b>	446,2

\* Une part de 142 millions d'EUR du montant complémentaire de 200 millions d'EUR autorisé dans le BR n° 6/2011 sera utilisée pour couvrir les besoins encore à couvrir dans le domaine de la recherche.

\*\* Un montant de 38 millions d'EUR est redéployé à partir du développement rural dans le PBR n° 7/2011 pour le Fonds de solidarité de l'UE, ce qui porte à 433 millions d'EUR le total du redéploiement à partir du développement rural.

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011  
SECTION III - COMMISSION TITRES 02, 04, 06, 07, 09, 10, 13, 18, 19, 21, 22,  
25, 32

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 52/2011

EN EUROS

**ORIGINE DES CRÉDITS**

<b>DU CHAPITRE</b> - 0404 Emploi, solidarité sociale et égalité entre les hommes et les femmes POSTE - 04 04 01 04 Non-discrimination et diversité	CP	- 750 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 0602 Transports intérieurs, aériens et maritimes POSTE - 06 02 02 03 Agence européenne pour la sécurité maritime - Mesures antipollution	CP	- 3 000 000
POSTE - 06 02 08 02 Agence ferroviaire européenne - Contribution au titre 3	CP	- 1 300 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 0603 Réseaux transeuropéens ARTICLE - 06 03 05 Entreprise commune SESAR	CP	- 11 000 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 0606 Recherche liée aux transports POSTE - 06 06 02 03 Entreprise commune SESAR	CP	- 11 000 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 0703 Élaboration et mise en œuvre de la politique et de la législation environnementales de l'Union ARTICLE - 07 03 07 LIFE + (instrument financier pour l'environnement - 2007 à 2013)	CP	- 11 000 000
ARTICLE - 07 03 17 Action préparatoire - Climat du bassin des Carpates	CP	- 1 160 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 0712 Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union sur l'action pour le climat ARTICLE - 07 12 01 Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union sur l'action pour le climat	CP	- 700 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 0713 Intégration des questions climatiques et innovation ARTICLE - 07 13 03 Intégration de l'action pour le climat et adaptation	CP	- 850 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 0903 Adoption des TIC ARTICLE - 09 03 02 Achèvement de eContentplus - Promotion du contenu numérique européen	CP	- 2 000 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 1002 Crédits opérationnels pour la recherche financée directement - Septième programme-cadre (2007 à 2013) - CE ARTICLE - 10 02 01 Activités non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)	CP	- 2 000 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 1303 Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales ARTICLE - 13 03 04 Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) - Objectif n° 2 (2000 à 2006)	CP	- 150 000 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 1304 Fonds de cohésion ARTICLE - 13 04 01 Fonds de cohésion - Achèvement des programmes antérieurs à 2007	CP	- 150 000 000
<b>DU CHAPITRE</b> - 1802 Solidarité - Frontières extérieures, retour, politique des visas et libre circulation des personnes POSTE - 18 02 03 02 Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures - Contribution au titre 3	CP	- 11 000 000

<b>DU CHAPITRE - 1803 Flux migratoires - Politiques communes en matière d'immigration et d'asile</b>		
ARTICLE - 18 03 03 Fonds européen pour les réfugiés	CP	- 18 000 000
ARTICLE - 18 03 04 Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés	CP	- 2 650 000
ARTICLE - 18 03 05 Réseau européen des migrations	CP	- 1 350 000
ARTICLE - 18 03 09 Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers	CP	- 2 500 000
POSTE - 18 03 14 01 Bureau européen d'appui en matière d'asile - Contribution aux titres 1 et 2	CP	- 3 200 000
POSTE - 18 03 14 02 Bureau européen d'appui en matière d'asile - Contribution au titre 3	CP	- 800 000
<b>DU CHAPITRE - 1805 Sécurité et protection des libertés</b>		
ARTICLE - 18 05 08 Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme	CP	- 2 000 000
<b>DU CHAPITRE - 1902 Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile</b>		
ARTICLE - 19 02 01 Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile	CP	- 7 000 000
<b>DU CHAPITRE - 1906 Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale</b>		
POSTE - 19 06 01 01 Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)	CP	- 10 000 000
<b>DU CHAPITRE - 1909 Relations avec l'Amérique latine</b>		
ARTICLE - 19 09 01 Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine	CP	- 19 000 000
<b>DU CHAPITRE - 1910 Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et le Moyen-Orient (Iraq, Iran, Yémen)</b>		
POSTE - 19 10 01 01 Coopération avec les pays en développement d'Asie	CP	- 15 000 000
ARTICLE - 19 10 02 Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale	CP	- 7 000 000
<b>DU CHAPITRE - 2102 Sécurité alimentaire</b>		
ARTICLE - 21 02 02 Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire	CP	- 3 406 000
ARTICLE - 21 02 03 Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement	CP	- 17 000 000
<b>DU CHAPITRE - 2104 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie</b>		
ARTICLE - 21 04 01 Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	CP	- 30 000 000
<b>DU CHAPITRE - 2107 Actions de coopération au développement et programmes ad hoc</b>		
ARTICLE - 21 07 04 Accords sur les produits de base	CP	- 1 468 631
<b>DU CHAPITRE - 2202 Processus et stratégie d'élargissement</b>		
ARTICLE - 22 02 01 Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats	CP	- 16 300 000
POSTE - 22 02 07 03 Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque	CP	- 4 200 000
<b>DU CHAPITRE - 3205 Énergie nucléaire</b>		
ARTICLE - 32 05 03 Sécurité nucléaire - Mesures transitoires (démantèlement)	CP	- 88 400 000

## **DESTINATION DES CRÉDITS**

<b>AU CHAPITRE - 0204 Coopération - Espace et sécurité</b>		
POSTE - 02 04 01 02 Recherche dans le domaine de la sécurité	CP	1 950 000

**AU CHAPITRE - 0402 Fonds social européen**

ARTICLE - 04 02 17 Fonds social européen (FSE) - Convergence	CP	216 109 631
ARTICLE - 04 02 19 Fonds social européen (FSE) - Compétitivité régionale	CP	384 700 000
<b>AU CHAPITRE - 0904 Coopération - Technologies de l'information et de la communication (TIC)</b>		
POSTE - 09 04 01 01 Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC - Coopération)	CP	2 000 000
<b>AU CHAPITRE - 2502 Relations avec la société civile, transparence et information</b>		
POSTE - 25 02 04 02 Publications numériques	CP	275 000



Ligne / Intitulé								
CND/ CE/ CP	Budget initial ±BR (1A)	AELE (1B)	Virements (2)	Exécution (3)	Montant disponible (4)=(1A)+(1B)+(2)-(3)	Virement proposé (5)	Variation (4/1A)	Total (4±5)
<b>02 04 01 02 - Recherche dans le domaine de la sécurité</b>								
CE	225.698.000	5.371.612	0	224.797.091	6.272.521	0	0,00%	6.272.521
CP	114.356.698	2.721.689	1.800.000	101.362.429	17.515.958	1.950.000	1,71%	19.465.958
<b>04 02 17 - Fonds social européen (FSE) - Convergence</b>								
CE	7.748.847.361	0	-3.301.854	7.648.626.265	96.919.242	0	0,00%	96.919.242
CP	5.430.000.000	0	264.500.000	5.692.157.551	2.342.449	216.109.631	3,98%	218.452.080
<b>04 02 19 - Fonds social européen (FSE) - Compétitivité régionale</b>								
CE	3.204.966.611	0	-578.344	3.204.388.267	0	0	0,00%	0
CP	2.259.651.483	0	235.000.000	2.469.427.386	25.224.097	384.700.000	17,02%	409.924.097
<b>04 04 01 04 - Non-discrimination et diversité</b>								
CP	17.139.222	407.913	0	14.244.494	3.302.641	-750.000	-4,38%	2.552.641
<b>06 02 02 03 - Agence européenne pour la sécurité maritime - Mesures antipollution</b>								
CP	23.000.000	547.400	-547.400	13.170.229	9.829.771	-3.000.000	-13,04%	6.829.771
<b>06 02 08 02 - Agence ferroviaire européenne - Contribution au titre 3</b>								
CP	7.838.000	186.544	0	4.813.456	3.211.088	-1.300.000	-16,59%	1.911.088
<b>06 03 05 - Entreprise commune SESAR</b>								
CP	47.608.950	0	0	47.608.950	0	-11.000.000	-23,10%	36.608.950
<b>06 06 02 03 - Entreprise commune SESAR</b>								
CE	58.600.000	1.394.680	0	58.600.000	1.394.680	0	0,00%	1.394.680
CP	47.608.950	1.133.093	-28.655.000	0	20.087.043	-11.000.000	-23,10%	9.087.043
<b>07 03 07 - LIFE + (instrument financier pour l'environnement - 2007 à 2013)</b>								
CE	305.000.000	0	1.000.000	299.296.209	6.703.791	0	0,00%	6.703.791
CP	200.000.000	0	-205.000	138.430.120	61.364.880	-11.000.000	-5,50%	50.364.880
<b>07 03 17 - Action préparatoire - Climat du bassin des Carpates</b>								
CE	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
CP	1.650.000	0	0	487.543	1.162.457	-1.160.000	-70,30%	2.457
<b>07 12 01 - Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'Union sur l'action pour le climat</b>								
CE	17.600.000	0	0	12.104.446	5.495.554	0	0,00%	5.495.554
CP	15.000.000	0	0	7.232.959	7.767.041	-700.000	-4,67%	7.067.041
<b>07 13 03 - Intégration de l'action pour le climat et adaptation</b>								
CE	5.000.000	0	0	3.634.439	1.365.561	0	0,00%	1.365.561
CP	2.000.000	0	0	325.294	1.674.706	-850.000	-42,50%	824.706
<b>09 03 02 - Achèvement de eContentplus - Promotion du contenu numérique européen</b>								
CE	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
CP	17.139.222	407.913	0	11.049.523	6.497.612	-2.000.000	-11,67%	4.497.612
<b>09 04 01 01 - Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC - Coopération)</b>								
CE	1.081.288.900	25.734.676	1.486.670	950.820.329	157.689.917	0	0,00%	157.689.917
CP	852.200.203	20.282.365	53.199.107	856.096.162	69.585.513	2.000.000	0,23%	71.585.513
<b>10 02 01 - Activités non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)</b>								
CE	31.226.000	743.179	0	23.718.561	8.250.618	0	0,00%	8.250.618
CP	30.469.728	725.180	0	23.489.178	7.705.730	-2.000.000	-6,56%	5.705.730
<b>13 03 04 - Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) - Objectif n° 2 (2000 à 2006)</b>								

Ligne / Intitulé								
CND/ CE/ CP	Budget initial =BR (1A)	AELE (1B)	Virements (2)	Exécution (3)	Montant disponible (4)=(1A)+(1B)+(2)-(3)	Virement proposé (5)	Variation (4/1A)	Total (4+5)
CP	410.339.019	0	-30.000.000	177.109.788	203.229.231	-150.000.000	-36,56%	53.229.231
<b>13 04 01 - Fonds de cohésion - Achevement des programmes antérieurs à 2007</b>								
CP	1.377.495.593	0	0	823.891.380	553.604.213	-150.000.000	-10,89%	403.604.213
<b>18 02 03 02 - Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures - Contribution au titre 3</b>								
CE	87.000.000	0	12.000.000	90.000.000	9.000.000	0	0,00%	9.000.000
CP	71.000.000	0	9.600.000	54.000.000	26.600.000	-11.000.000	-15,49%	15.600.000
<b>18 03 03 - Fonds européen pour les réfugiés</b>								
CE	92.375.523	0	0	91.619.528	755.995	0	0,00%	755.995
CP	70.937.335	0	-2.643.016	50.125.806	18.168.513	-18.000.000	-25,37%	168.513
<b>18 03 04 - Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés</b>								
CE	21.850.000	0	0	9.850.000	12.000.000	0	0,00%	12.000.000
CP	17.486.984	0	2.643.016	7.880.000	12.250.000	-2.650.000	-15,15%	9.600.000
<b>18 03 05 - Réseau européen des migrations</b>								
CE	7.500.000	0	0	7.500.000	0	0	0,00%	0
CP	4.189.588	0	2.345.000	4.371.833	2.162.755	-1.350.000	-32,22%	812.755
<b>18 03 09 - Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers</b>								
CE	131.500.000	0	0	130.328.682	1.171.318	0	0,00%	1.171.318
CP	85.696.110	0	-2.345.000	75.884.310	7.466.800	-2.500.000	-2,92%	4.966.800
<b>18 03 14 01 - Bureau européen d'appui en matière d'asile - Contribution aux titres 1 et 2</b>								
CE	5.565.000	0	0	3.577.161	1.987.839	0	0,00%	1.987.839
CP	5.565.000	0	0	1.189.544	4.375.456	-3.200.000	-57,50%	1.175.456
<b>18 03 14 02 - Bureau européen d'appui en matière d'asile - Contribution au titre 3</b>								
CE	2.435.000	0	0	1.844.937	590.063	0	0,00%	590.063
CP	1.200.000	0	0	242.399	957.601	-800.000	-66,67%	157.601
<b>18 05 08 - Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme</b>								
CE	24.100.000	0	0	24.100.000	0	0	0,00%	0
CP	10.950.058	0	-228	3.521.806	7.428.024	-2.000.000	-18,26%	5.428.024
<b>19 02 01 - Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile</b>								
CE	54.000.000	0	0	49.000.000	5.000.000	0	0,00%	5.000.000
CP	47.608.950	0	0	25.025.821	22.583.129	-7.000.000	-14,70%	15.583.129
<b>19 06 01 01 - Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)</b>								
CE	202.900.000	0	-50.000	146.300.000	56.550.000	0	0,00%	56.550.000
CP	152.348.640	0	-50.000	103.316.428	48.982.212	-10.000.000	-6,56%	38.982.212
<b>19 09 01 - Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine</b>								
CE	377.286.000	0	-26.000.000	331.286.000	20.000.000	0	0,00%	20.000.000
CP	295.175.489	0	0	186.908.082	108.267.407	-19.000.000	-6,44%	89.267.407
<b>19 10 01 01 - Coopération avec les pays en développement d'Asie</b>								
CE	543.767.740	0	-25.000.000	491.176.798	27.590.942	0	0,00%	27.590.942
CP	490.372.184	0	0	302.089.681	188.282.503	-15.000.000	-3,06%	173.282.503
<b>19 10 02 - Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale</b>								
CE	107.186.000	0	0	92.766.015	14.419.985	0	0,00%	14.419.985
CP	76.174.320	0	0	45.441.864	30.732.456	-7.000.000	-9,19%	23.732.456

Ligne / Intitulé								
CND/ CE/ CP	Budget initial ±BR (1A)	AELE (1B)	Virements (2)	Exécution (3)	Montant disponible (4)=(1A)+(1B)+(2)-(3)	Virement proposé (5)	Variation (4/1A)	Total (4±5)
<b>21 02 02 - Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire</b>								
CE	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
CP	14.282.685	0	-5.065.472	4.770.899	4.446.314	-3.406.000	-23,85%	1.040.314
<b>21 02 03 - Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement</b>								
CE	0	0	0	0	0	0	0,00%	0
CP	156.157.356	0	0	86.225.507	69.931.849	-17.000.000	-10,89%	52.931.849
<b>21 04 01 - Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie</b>								
CE	134.172.000	0	65.000.000	80.796.106	118.375.894	0	0,00%	118.375.894
CP	85.000.000	0	57.826.850	83.719.916	59.106.934	-30.000.000	-35,29%	29.106.934
<b>21 07 04 - Accords sur les produits de base</b>								
CE	4.800.000	0	-547	2.461.829	2.337.625	0	0,00%	2.337.625
CP	4.570.459	0	-640.000	1.354.952	2.575.507	-1.468.631	-32,13%	1.106.876
<b>22 02 01 - Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats</b>								
CE	297.383.457	0	39.140.703	336.524.160	0	0	0,00%	0
CP	259.334.520	0	-22.000.000	91.481.976	145.852.544	-16.300.000	-6,29%	129.552.544
<b>22 02 07 03 - Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque</b>								
CE	28.000.000	0	0	28.000.000	0	0	0,00%	0
CP	74.275.199	0	-10.500.000	41.661.220	22.113.979	-4.200.000	-5,65%	17.913.979
<b>25 02 04 02 - Publications numériques</b>								
CE	1.463.000	0	0	976.283	486.717	0	0,00%	486.717
CP	1.463.000	0	0	1.227.585	235.415	275.000	18,80%	510.415
<b>32 05 03 - Sécurité nucléaire - Mesures transitoires (démantèlement)</b>								
CE	258.000.000	0	0	0	258.000.000	0	0,00%	258.000.000
CP	190.435.799	0	0	101.965.477	88.470.322	-88.400.000	-46,42%	70.322
					<b>Total PRÉLÈVEMENT CP</b>	- 605.034.631		
					<b>Total RENFORCEMENT CP</b>	605.034.631		

## **Justifications**

### **Renforcements**

#### **Renforcement 02 04 01 02: Recherche dans le domaine de la sécurité**

Le but principal de ce renforcement est le versement des préfinancements initiaux des conventions de subvention qui devraient être signées en 2011. Cela permettra d'améliorer le délai de contractualisation pour cette activité, par la signature d'une part plus élevée de subventions en 2011 (suivie du versement des préfinancements initiaux), à partir des crédits d'engagement prévus.

#### **Renforcement 04 02 17: Fonds social européen (FSE) - Convergence**

L'exécution des crédits de paiement pour le FSE en 2011 a été sensiblement plus élevée que prévu et des paiements supplémentaires sont nécessaires pour satisfaire aux obligations encore à couvrir.

#### **Renforcement 04 02 19: Fonds social européen (FSE) - Compétitivité régionale**

L'exécution des crédits de paiement pour le FSE en 2011 a été sensiblement plus élevée que prévu et des paiements supplémentaires sont nécessaires pour satisfaire aux obligations encore à couvrir.

#### **Renforcement 09 04 01 01: Appui à la coopération en matière de recherche dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC - Coopération)**

L'état d'avancement actuel des négociations relatives aux projets retenus en réponse au septième appel du 7<sup>e</sup> PC pour le volet TIC du programme Coopération va permettre d'entamer dès 2011 la réalisation de projets qui devaient initialement débiter entre janvier et février 2012. Plusieurs projets dont les dates de démarrage se situaient entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> février 2012 ont ainsi déjà été engagés et signés, et leurs préfinancements seront versés entre novembre et décembre 2011.

L'état d'avancement des conventions de subvention dans le cadre du septième appel ainsi que les préfinancements prévus montrent que le montant disponible pour l'instant dans le budget est inférieur aux crédits nécessaires pour mettre en œuvre ces opérations.

#### **Renforcement 25 02 04 02: Publications numériques**

La consommation des crédits de paiement a été plus rapide que cela était prévu à l'origine, de sorte qu'un renforcement de 275 000 EUR est demandé pour répondre aux besoins encore à couvrir.

### **Prélèvements**

#### **Prélèvement 04 04 01 04: Non-discrimination et diversité**

Un appel à propositions d'un montant de 4,4 millions d'EUR devait être achevé à la fin novembre et le versement des préfinancements devait être terminé en décembre 2011. Toutefois, étant donné que l'évaluation de l'appel a pris plus de temps que prévu, les subventions ne seront conclues qu'à un stade ultérieur et la plupart des préfinancements seront effectués en 2012. Un montant de 750 000 EUR peut donc être mis à disposition.

#### **Prélèvement 06 02 02 03: Agence européenne pour la sécurité maritime - Mesures antipollution**

L'Agence est en mesure de libérer 3 millions d'EUR en crédits de paiement pour répondre à d'autres besoins impérieux, sans mettre en danger la mise en œuvre des mesures antipollution en 2011.

### **Prélèvement 06 02 08 02: Agence ferroviaire européenne - Contribution au titre 3**

Un montant de 1,3 million d'EUR en crédits de paiement peut être mis à disposition. Cela s'explique principalement par des retards enregistrés sur le plan technique dans la mise en œuvre des systèmes informatiques ainsi que par le coût, inférieur aux prévisions initiales, des études et de la traduction.

### **Prélèvement 06 03 05: Entreprise commune SESAR**

Le cofinancement dans le cadre du programme SESAR n'atteindra sa vitesse de croisière qu'au cours de la période 2012-2015. Un montant de 11 millions d'EUR peut donc être mis à disposition en 2011, sur chacune des deux lignes budgétaires fournissant un appui à l'entreprise commune.

### **Prélèvement 06 06 02 03: Entreprise commune SESAR**

Le cofinancement dans le cadre du programme SESAR n'atteindra sa vitesse de croisière qu'au cours de la période 2012-2015. Un montant de 11 millions d'EUR peut donc être mis à disposition en 2011, sur chacune des deux lignes budgétaires fournissant un appui à l'entreprise commune.

### **Prélèvement 07 03 07: LIFE+ (instrument financier pour l'environnement - 2007 à 2013)**

Ces crédits doivent couvrir les concours financiers aux actions et aux projets contribuant à la mise en œuvre, à l'actualisation et au développement de la politique et de la législation de l'Union en matière d'environnement, y compris l'intégration de l'environnement dans les autres politiques, et participant ainsi au développement durable. Une part de 78 % au moins des crédits sera utilisée pour des subventions en faveur de projets, dont 50 % au moins pour des projets en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité.

La budgétisation de paiements intermédiaires et finals s'est révélée difficile au moment de l'établissement du projet de budget 2011. Le nombre de demandes de paiements intermédiaires (et finaux) reçues à ce jour est inférieur aux estimations initiales. Dans certains cas, les rapports intermédiaires sur l'état d'avancement ont été reçus, mais étant donné que les seuils fixés pour le paiement du deuxième préfinancement (les coûts éligibles devant s'établir à au moins 150 % du montant du préfinancement) n'ont pas été atteints, le versement du préfinancement doit être reporté.

Les besoins jusqu'à la fin de l'année 2011 ont été calculés sur la base d'une analyse détaillée du RAL (reste à liquider) et sur le montant total nécessaire pour couvrir les factures et les demandes de paiement reçues jusqu'à aujourd'hui.

Une grande partie des montants nécessaires (29,1 millions d'EUR) sera utilisée pour verser des préfinancements en faveur des projets LIFE sélectionnés à la suite de l'appel à propositions de 2010. Une autre partie des crédits de paiement servira à remplir les obligations juridiques qui découlent pour le budget de l'UE de la passation de marchés publics. Le dernier volet permettra d'effectuer des paiements intermédiaires ou finals pour des subventions ayant fait l'objet d'un engagement lors d'exercices précédents.

À la lumière de cette analyse détaillée, un montant de 11 millions d'EUR en crédits de paiement peut être redéployé vers d'autres lignes budgétaires.

### **Prélèvement 07 03 17: Action préparatoire - Climat du bassin des Carpates**

Cette action préparatoire vise principalement à étudier en détail la structure spatiale et climatique qui caractérise les Carpates et le bassin des Carpates, en utilisant des méthodes intégrées, ou tout au moins comparables. Les résultats de base apporteront une contribution aux études relatives à la variabilité et aux changements du climat régional, ainsi qu'à la climatologie appliquée.

La Commission prévoit d'effectuer les paiements comme ils sont prévus dans les contrats. Toutefois, pour les contrats découlant de l'engagement global réalisé en 2010 (pour un montant de 1,4 million d'EUR), les préfinancements sont reportés à 2012. Le solde de 1,2 million d'EUR de crédits de paiement peut par conséquent être redéployé.

#### **Prélèvement 07 12 01: Mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE sur l'action pour le climat**

Dans le cadre du programme LIFE+, ces crédits sont destinés à financer des mesures pour soutenir la Commission dans son rôle d'initiatrice en ce qui concerne tant l'élaboration que la mise en œuvre des politiques et de la législation dans le domaine de l'action pour le climat. Une analyse détaillée montre qu'environ 8,5 millions d'EUR seront versés en rapport avec des engagements contractés avant 2011. Les procédures devant permettre l'exécution complète des crédits d'engagement ont été lancées et les montants totaux prévus initialement pour couvrir les préfinancements à verser pour ces engagements de 2011 s'élevaient à 5,3 millions d'EUR. Compte tenu cependant du niveau actuel des engagements, la Commission estime qu'un montant maximal de 4,6 millions d'EUR sera versé avant la fin de 2011, ce qui laisse subsister un solde de 0,7 million d'EUR en crédits de paiement, qui peut donc être redéployé vers d'autres lignes budgétaires.

#### **Prélèvement 07 13 03: Intégration de l'action pour le climat et adaptation**

Ces crédits sont destinés à couvrir les travaux nécessaires pour étayer la politique que l'Union élabore en vue d'intégrer l'action pour le climat et les mesures d'adaptation au changement climatique, comme base pour les évaluations d'impact et les prises de décisions à venir. À ce stade, des procédures (principalement des appels d'offres) couvrant la totalité des crédits d'engagement disponibles ont été engagées. Si l'on se fonde sur les calendriers de paiement publiés dans les dossiers d'appel d'offres, les crédits de paiement nécessaires pour couvrir l'ensemble des préfinancements (représentant entre 15 et 30 % de la valeur du contrat) ont été estimés initialement à un maximum de 1,5 million d'EUR. Si l'on tient compte du niveau actuel des engagements, la Commission considère désormais qu'un total de 1,15 million d'EUR sera versé en 2011. Le solde (2 millions d'EUR – 1,15 million d'EUR) de 0,85 million d'EUR en crédits de paiement peut donc être redéployé vers d'autres lignes budgétaires.

#### **Prélèvement 09 03 02: Achèvement de eContent plus - Promotion du contenu numérique européen**

Sur la base des déclarations de frais en cours de traitement concernant eContent, la Commission s'attend à réaliser un maximum de sept paiements avant la fin de l'exercice. La principale raison de cet excédent est le retard survenu dans la présentation des déclarations de coûts et la fourniture des éléments livrables.

#### **Prélèvement 10 02 01: Actions non nucléaires du Centre commun de recherche (CCR)**

La sous-utilisation attendue des crédits de paiement s'explique par le fait que certains paiements n'ont pas pu être effectués en 2011, en raison de retards dans la mise en œuvre de divers contrats et du non-envoi des factures par les contractants.

#### **Prélèvement 13 03 04: Achèvement du Fonds européen de développement régional (FEDER) - Objectif n° 2 (2000 à 2006)**

La clôture des programmes de l'objectif n° 2 du FEDER prend plus de temps que prévu. Les prévisions ont été revues à la baisse jusqu'à la fin de l'exercice.

#### **Prélèvement 13 04 01: Fonds de cohésion - Achèvement des programmes antérieurs à 2007**

La clôture des projets du Fonds de cohésion prend plus de temps que prévu. Les prévisions ont été revues à la baisse jusqu'à la fin de l'exercice.

**Prélèvement 18 02 03 02: Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures - Contribution au titre 3**

En août 2011, il a été procédé à un renforcement temporaire de 9,6 millions d'EUR en crédits de paiement à la demande de Frontex, en vue de permettre à l'Agence d'assurer la poursuite, en urgence, de ses activités opérationnelles pendant les mois de septembre et d'octobre 2011, avant l'adoption du budget rectificatif n° 4/2011. Après l'approbation du budget rectificatif, ces crédits auraient dû être rendus à la ligne budgétaire d'origine, à savoir la ligne 18 02 06 – Fonds pour les frontières extérieures.

Il est cependant ressorti de la révision de la programmation de l'exécution budgétaire du Fonds pour les frontières extérieures (FFE) que le montant actuellement disponible suffirait pour couvrir la totalité des paiements devant intervenir jusqu'à la fin de 2011. Il n'est donc pas nécessaire de réinscrire les 9,6 millions d'EUR sur la ligne budgétaire d'origine. Le calcul précédent se fondait sur l'hypothèse que, outre le montant nécessaire au préfinancement automatique de 50 % relatif aux programmes nationaux du FFE pour 2011, la Commission effectuerait un certain nombre de paiements de solde pour les programmes annuels 2007 et 2008. Compte tenu de la complexité de la procédure de clôture des tout premiers programmes, certains paiements de solde seront cependant effectués au début de 2012.

Un montant total de 11 millions d'EUR peut être redéployé si l'on se base sur les informations les plus récentes en matière d'exécution.

**Prélèvement 18 03 03: Fonds européen pour les réfugiés**

Tous les programmes annuels ont été adoptés et les premiers préfinancements (50 %) ont été versés. Les actions communautaires ont toutes été attribuées et signées, et il a été procédé à leur préfinancement (75 %). Dans les cas où le rapport final a été reçu, les paiements finaux pour les actions communautaires des années précédentes ont été effectués. Malheureusement, de nombreux rapports finals sont encore attendus, en dépit de nombreux rappels. Dans le domaine de la gestion partagée, de nombreux rapports n'ont pas encore été transmis et la procédure de clôture pour les rapports reçus est en cours, mais elle ne sera pas achevée à la fin de l'année étant donné que chaque paiement nécessite une consultation de l'État membre d'une durée de trois mois.

**Prélèvement 18 03 04: Mesures d'urgence en cas d'afflux massif de réfugiés**

Un montant de 9,6 millions d'EUR sera utilisé pour effectuer le versement du préfinancement de 80 % pour les opérations, qui représentent 12 millions d'EUR. Le solde, soit 2,7 millions d'EUR, peut donc être mis à disposition.

**Prélèvement 18 03 05: Réseau européen des migrations**

La clôture des subventions des années précédentes a conduit à un taux inattendu de sous-exécution par un nombre significatif de membres du réseau, ce qui rend des crédits disponibles.

**Prélèvement 18 03 09: Fonds européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers**

Tous les programmes annuels ont été adoptés et les premiers préfinancements (50 %) ont été versés. Les actions communautaires ont toutes été attribuées et signées, et il a été procédé à leur préfinancement (75 %). Dans les cas où le rapport final a été reçu, les paiements finaux pour les actions communautaires des années précédentes ont été effectués. Malheureusement, de nombreux



rapports finals sont encore attendus, en dépit de nombreux rappels. Dans le domaine de la gestion partagée, de nombreux rapports n'ont pas encore été transmis et la procédure de clôture pour les rapports reçus est en cours, mais elle ne sera pas achevée à la fin de l'année étant donné que chaque paiement nécessite une consultation de l'État membre d'une durée de trois mois.

**Prélèvement 18 03 14 01: Bureau européen d'appui en matière d'asile - Contribution aux titres 1 et 2**

Le rythme de la passation des marchés et le recrutement de personnel ont été plus lents que prévu; les besoins en crédits de paiement sont donc réduits.

**Prélèvement 18 03 14 02: Bureau européen d'appui en matière d'asile - Contribution au titre 3**

Cet organisme a été en mesure de lancer des projets importants, mais seulement au cours du second semestre, de sorte que les besoins en matière de paiements sont inférieurs aux prévisions.

#### **Prélèvement 18 05 08: Prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme**

La mise en œuvre des actions à mener avec le JRC que prévoient les programmes de travail annuels 2010 et 2011 a été retardée et reportée à 2012.

De plus, en raison de la difficulté à assurer son propre cofinancement, un bénéficiaire a renoncé à une subvention d'un montant de 1,2 million d'EUR au titre du second appel à propositions CIPS de 2010.

Cela rend par conséquent disponible un montant total de 2 millions d'EUR.

#### **Prélèvement 19 02 01: Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile**

Plusieurs projets ont été reportés en raison de l'évolution de la situation sur le terrain (Libye, Kenya) et une avance a dû être annulée pour des raisons similaires (Syrie). Dans certains cas, des retards ont affecté des activités réalisées dans le cadre de projets (Géorgie, Ukraine). Les paiements qu'il est prévu d'effectuer avant la fin de 2011 doivent donc être reportés à 2012, ce qui libère dans le budget 2011 un total de 7 millions d'EUR, disponible pour un redéploiement.

#### **Prélèvement 19 06 01 01: Préparation et réaction aux crises (instrument de stabilité)**

Des retards affectant l'adoption de plusieurs décisions de financement relatives à des mesures d'aide exceptionnelles au titre de l'instrument de stabilité repousseront au début de l'année 2012 les premiers préfinancements en faveur de ces mesures. Ces retards, résultant notamment de la longueur des discussions menées avec des partenaires (le PNUDH dans le cas d'un projet au Soudan) ou de la non-communication d'informations par des bénéficiaires (un projet au Népal), sont indépendants de la volonté de la Commission. La Commission ne sera par conséquent pas en mesure de procéder au versement de préfinancements dans le délai prévu (avant la fin 2011) et devra utiliser les crédits disponibles du budget 2012, une fois remplies les conditions pour l'adoption des décisions de financement.

Un montant de 10 millions d'EUR en crédits de paiement ne sera donc pas utilisé.

#### **Prélèvement 19 09 01: Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine**

Plusieurs montants dont le versement était prévu pour la fin de 2011 sont désormais susceptibles de n'être décaissés qu'au début de 2012. En voici le détail:

En Équateur, la convention de financement au titre de l'appui budgétaire au secteur de l'éducation n'est pas encore signée, de sorte que la première tranche fixe (14 millions d'EUR) sera décaissée en 2012.

Au Nicaragua, certaines difficultés administratives retardent la signature d'une convention avec l'agence luxembourgeoise pour le développement et, par conséquent, le versement du préfinancement (d'un montant de 3,5 millions d'EUR) est également reporté à 2012.

En Uruguay, des retards affectent aussi les contrats de fournitures à signer dans le cadre du projet Mercosur de société de l'information en raison de la difficulté à produire des garanties financières conformes aux prescriptions de l'Union européenne (1,5 million d'EUR).

Un montant de 19 millions d'EUR en crédits de paiement est donc disponible pour un virement.

**Prélèvement 19 10 01 01: Coopération avec les pays en développement d'Asie**

Deux paiements d'appui budgétaire prévus en 2011 ont été reportés à 2012, comme cela est expliqué ci-dessous:

- Népal (appui au programme de stabilité et de consolidation de la paix): Les documents nécessaires à la libération de la tranche prévue de 4 millions d'EUR n'ont pas été transmis par le gouvernement du Népal. Cette situation, à laquelle s'ajoutent les lacunes de l'environnement de contrôle, notamment interne, a entraîné le report du versement jusqu'à l'année prochaine.

- Pakistan (programme de réforme du secteur de l'éducation dans la province de la frontière du Nord-Ouest): Les informations complémentaires, nécessaires à la mise en œuvre de ce programme, qu'a présenté le gouvernement pakistanais, ne sont pas satisfaisantes. L'une des conditions de la libération des deux tranches d'un montant total de 11 millions d'EUR n'est, en particulier, pas remplie. Le décaissement ne peut dès lors être prévu qu'en 2012.

Un montant global de 15 millions d'EUR en crédits de paiement est donc disponible pour un virement.

#### **Prélèvement 19 10 02: Coopération avec les pays en développement d'Asie centrale**

Plusieurs paiements prévus dans la décision de 2010 sur le programme d'appui au développement du Tadjikistan ne seront pas exécutés en 2011 pour les raisons suivantes:

- Appui budgétaire: L'évaluation des conditions définies en matière de décaissement révèle qu'il subsiste certains problèmes concernant le respect du troisième critère lié aux arriérés relatifs aux fonds de retraite. La Commission a également constaté des incohérences lors de la comparaison des données fournies par le gouvernement du Tadjikistan avec d'autres sources d'informations. Cet élément, associé à la présentation tardive de rapports et de demandes de paiement par le gouvernement, entraînera un report à 2012 du versement d'une tranche de 6 millions d'EUR.
- Accord de contribution avec le Fonds monétaire international (FMI): Des difficultés survenues dans la négociation avec le FMI concernant certaines dispositions contractuelles ont retardé la signature de l'accord de contribution, ce qui reporte par conséquent à 2012 le versement du premier préfinancement d'environ 1 million d'EUR.

Un montant total de 7 millions d'EUR en crédits de paiement peut donc être mis à disposition.

#### **Prélèvement 21 02 02: Achèvement de la convention relative à l'aide alimentaire**

Les retards affectant la mise en œuvre de certains programmes entraînent un report à 2012 des paiements ultérieurs, prévus initialement pour 2011.

Ainsi, dans le cadre du programme de sécurité alimentaire 2004-2006 en faveur du Malawi, le gouvernement de ce pays n'a pas encore décidé de la meilleure manière d'utiliser les fonds. Les discussions avec les services de la Commission sont toujours en cours. Un paiement prévu pour la fin 2011 a par conséquent été reporté, très probablement au mois de juin 2012.

Dans le cadre de la phase II du programme concernant les moyens de subsistance en faveur du Zimbabwe, la Commission émettra un ordre de recouvrement. Un paiement prévu pour 2011 ne sera donc pas effectué.

Un montant de 3,4 millions d'EUR en crédits de paiement inscrit sur cette ligne budgétaire ne sera donc pas utilisé.

#### **Prélèvement 21 02 03: Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement**

Les retards affectant la présentation par les organisations internationales partenaires de leurs rapports finals (seuls 10 des 36 rapports finaux relatifs à la Facilité alimentaire attendus pour le 31.10.2011 avaient été reçus au moment de la rédaction du présent document) ont conduit à reporter les paiements ultérieurs. Un montant de 17 millions d'EUR en crédits de paiement ne sera donc pas utilisé.

**Prélèvement 21 04 01: Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie**

L'adoption du programme d'action thématique 2011 pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (partie 2) a été retardée en raison de la réserve inscrite sur cette ligne budgétaire lors de la procédure budgétaire 2011.

Ce retard dans l'adoption du programme, qui devrait être finalisée au début du mois de décembre 2011, a pour effet que certains contrats ne seront signés que vers la fin de ce même mois. Cela signifie que les préfinancements de certains contrats ne pourront être versés qu'au début de l'année 2012, ce qui entraîne une réduction des besoins de 30 millions d'EUR en crédits de paiement pour 2011.

#### **Prélèvement 21 07 04: Accords sur les produits de base**

L'accord international sur les bois tropicaux devrait être définitivement approuvé en 2011. Un retard dans le processus d'approbation - qui devrait être mené à son terme en 2012 – a pour effet que le niveau des paiements pour 2011 sera inférieur aux prévisions.

Un montant de 1,5 million d'EUR en crédits de paiement ne sera donc pas utilisé.

#### **Prélèvement 22 02 01: Aide à la transition et au renforcement des institutions en faveur des pays candidats**

Ce montant a été prévu dans le projet de budget 2011, en vue de payer environ 25 % des droits d'entrée de la Turquie dans les programmes de l'Union. Toutefois, en raison de la présentation tardive des notes de débit correspondantes, ces droits seront en réalité versés au cours du premier trimestre de 2012.

Par conséquent, un montant de 16,3 millions d'EUR en crédits de paiement peut être libéré pour couvrir d'autres besoins.

#### **Prélèvement 22 02 07 03: Soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque**

En raison de la prolongation de deux contrats avec le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du «mécanisme de soutien financier, parties 1 et 2 - développement économique de la communauté chypriote turque», des paiements d'un montant d'environ 2,8 millions d'EUR, initialement prévus pour 2011, ne seront effectués qu'en 2012.

Pour le même programme, dans le secteur du développement des ressources humaines, principalement mis en œuvre au moyen de conventions de subvention, la combinaison de prévisions plus prudentes, de l'exécution tardive de subventions et de l'inéligibilité partielle de certains coûts ont abouti à ne pas verser une somme de 1,4 million d'EUR.

Un montant de 4,2 millions d'EUR en crédits de paiement est donc mis à disposition pour redéploiement.

#### **Prélèvement 32 05 03: Sûreté nucléaire - Mesures transitoires (démantèlement)**

Les États membres bénéficiaires ont transmis les projets aux organismes financiers avec retard. Les demandes de paiement ne peuvent pas être validées sans l'acceptation de ces projets par les organismes financiers. En raison de cette transmission tardive, les demandes de paiement pour 2011 ne seront donc pas validées avant la fin de 2011.